



REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de GOUDELIN

L'an deux mille vingt trois, le onze mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Goudelin, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent LE FAUCHEUR, Maire.

Convoqués : LE FAUCHEUR Laurent – LE MOAL Brigitte – SÉHAN Alain – ROUAULT Anne-Marie – GAUVAIN Michaël – LEFEBVRE Nathalie – TATON Bruno – DELVO SALAUN Rozenn – THOMAS Gwénaél – TACQUET Marie-Blanche – MORICE Christian – LE HEGARAT Valérie – MORICE Gildas – SEVRET Chrystel – VINCENT Louis – ILLIEN Anne-Yvette – PIPART Fabrice – CORLAY Gérald – MARTIN Marie-Christine.

Absents : DELVO SALAUN Rozenn (pouvoir à LE MOAL Brigitte)
CORLAY Gérald (pouvoir à PIPART Fabrice)
SEVRET Chrystel (pouvoir à ROUAULT Anne-Marie)

Secrétaire de séance : ROUAULT Anne-Marie

DELIBERATION N° 20230511-026

Date de convocation : 4 mai 2023

Objet : Bâtiments communaux - participation pour frais de chauffage

Début 2016, une participation pour les frais de chauffage est demandée aux associations. Celle-ci est basée sur la fréquence d'utilisation des salles lors des mises à disposition.

L'application de ce principe au titre de la participation 2023 serait alors la suivante :

	2023
Tennis de table	170 €
Loisirs détente	170 €
Joye sans fin	115 €
Twirling Club de l'Isle	170 €
USG	170 €
Volley Club	170 €
LAC	115 €
Tennis Club	60 €
Fête médiévale	60 €
centre de secours	60 €
La boule Goudelinaise	115 €
Kikeko	60 €
Théâtre APEL	115 €
Yoga	60 €
TOTAL Goudelin	1 610 €

Envoyé en préfecture le 16/05/2023

Reçu en préfecture le 16/05/2023

Affiché le

ID : 022-212200653-20230511-20230511026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette participation tel que présenté pour l'année 2023.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Laurent LE FAUCHEUR

